

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUNI 2009

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Jean Pierre Lalie, Lucien Larrive, Thierry Léoquet, Sophie Roche, François Venon, Jean Paul Tournadre

Absents excusés : Madame Delphine Quintard, Mademoiselle Véronique Rolland, Monsieur Stéphane Pomeyrol

Début de séance à 20 h

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 9 mai 2009

Voté à l'unanimité.

Demande des familles Serre et Dauzet de Navaste.

Madame le Maire donne connaissance du courrier des familles Serre et Dauzet de Navaste qui demandent un élargissement de l'embranchement du chemin desservant leurs propriétés.

Il est décidé de se rendre sur place pour constater les aménagements possibles.

Reprise de concessions au cimetière

Madame le Maire évoque la nécessité de relever les concessions abandonnées au cimetière. Elle expose la procédure, d'une durée d'environ trois ans établie selon les articles L 2223-17 et 18, R 2223-12 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise la procédure de reprise des concession abandonnées,
- Autorise Madame le Maire à :
- prendre les arrêtés et les mesures de publicités nécessaires à cette action,
- informer les familles concernées
- signer tout acte ou tout engagement indispensable à cette procédure de reprise de concessions.

Station d'épuration

Madame le Maire soulève le problème de l'enlèvement des boues à la station d'épuration.

L'entreprise Macheix est intervenue pour vider partiellement le silo.

La Communauté d'Agglomération de Brive pourrait les recevoir si les analyses (qui sont en cours) sont satisfaisante. Une convention serait alors signée si le tarif convient.

L'épandage sur le terrain communal est évoqué. Aucune décision n'est prise, le débat est reporté en attendant d'autres précisions.

Travaux de voirie 2009

Par délibération du 7 janvier 2009, le conseil municipal a décidé de prévoir des travaux de voirie sur les voies communales pour un montant de 230 230 € TTC.

Madame le Maire précise que la DDE a été consultée pour l'élaboration et le suivi du projet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises sous la forme de procédure adaptée et mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet, y compris les marchés après l'ouverture des plis.

Représentant à la commission d'accessibilité à la Communauté de Communes du Pays de Salers

Suite à la création d'une commission d'accessibilité à la Communauté de Communes du Pays de Salers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean Pierre Lalie comme représentant de la commune.

Signalétique

Madame le Maire fait part d'une étude réalisée par le « Parc des Volcans » afin de respecter une signalétique identique. Le devis de ces nouveaux panneaux s'élève à 4 661,31 € H.T. La participation du « Parc des Volcans » n'est pas précisée.

Sacs poubelle

Ils ont été retirés par les employés communaux et seront prochainement distribués.

Achat de l'urne funéraire

Lors des travaux de remembrement, une urne funéraire de l'époque gallo romaine a été mise à jour sur la propriété de Messieurs Fruitière. Celle-ci se trouve actuellement dans leur propriété. La maison étant en vente, une estimation a été demandée afin que la commune puisse devenir propriétaire de cette urne funéraire.

Demande d'achat de terrain communal

(Monsieur Olivier Andrieu concerné par l'objet de la délibération n'a pas assisté au débat)

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur Olivier Andrieu qui souhaite acquérir du terrain communal cadastré ZS 50 afin d'y implanter un bâtiment agricole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-accepte le principe de cession d'environ 6 000 m², incluant une réserve de 100 m autour du bâtiment agricole,

- fixe le prix de vente à 5 € le m²
- précise que les frais de vente et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Fin de la séance à 0 h 20